



Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux

12 rue Dubernat

33404 TALENCE Cedex

Questions / réponses

Objet : Fourniture de dispositifs médicaux implantables de cardiologie – DMCAR

Références N°M_3098

Rappel DLRO : Le 24/01/2034 à 12h00

Conformément à l'article 5.3 du règlement de consultation, les candidats ont la possibilité de formuler des questions et des demandes de renseignements complémentaires par le biais de la plateforme des achats de l'Etat Place, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Vous trouverez ci-dessous, les réponses aux questions posées par les candidats.

N°	Date et heure de la question	Question du candidat	Réponse du pouvoir adjudicateur
1	08/02/2024 11:20	Sur PLACE, il y a 2 annonces pour cette procédure. Sauf erreur de notre part, les 2 DCE sont identiques. Annonces du 25.01.2024 et du 06.02.2024 Sur quelle annonce devons-nous déposer notre candidature s'il-vous-plaît ?	Suite à un dysfonctionnement de PLACE, la consultation a été créée en double. Merci de déposer votre candidature sur la consultation dont la date limite de remise des plis est fixée au 24/01/2034 à 12:00.
2	16/07/2025 14:24	Pouvez-vous confirmer qu'un candidat n'ayant aucun produit à proposer aux catégories listées dans le document RC_Annexe_1_Tableau de synthèse des capacités n'a pas à déposer de candidature ? Les marchés spécifiques ne concerneront pas d'autres DM ?	L'Annexe 1 du Règlement de Consultation (RC) est un document obligatoire à fournir dans le cadre de la soumission d'une candidature, même si le candidat n'a pas de dispositifs à proposer pour les catégories actuellement listées. À ce jour, seuls les dispositifs médicaux (DM) mentionnés dans ce tableau sont susceptibles de faire l'objet d'un marché spécifique. Toutefois, cette liste est susceptible d'évoluer, et, le cas échéant, une mise à jour du SAD et des annexes associées sera communiquée. Conformément à l'article 3, ce système d'acquisition dynamique portera sur des dispositifs médicaux de la catégorie 33182xxx-x.
3	21/04/2026 15:58	Au regard de votre attention portée aux critères environnementaux, nous souhaitons savoir s'il serait envisageable de remplacer l'envoi de spécimens hors essais par des iconographies détaillées.	Sur cette procédure, il n'est pas demandé de spécimens.